

Bourses d'excellence ESG² - ESG³

Modalités de versement Vice-décanat à la recherche (VDR)

Bourse de 1 000 \$ et moins

Le versement de la bourse se fait en 1 versement, en 2 étapes

Étape 1

L'étudiant doit:

- compléter le FORMULAIRE D'ACTIVATION DE VERSEMENT en ligne et le soumettre.
- inscrire ces coordonnées bancaires selon la procédure transmise afin que le versement puisse être fait par dépôt direct.

Étape 2

Après la date limite de modification d'inscription avec facturation:

- **l'étudiant recevra son 1er versement par dépôt direct dans son compte bancaire ou le VDR** invite par courriel l'étudiant à se présenter au local R-1650 pour y récupérer son chèque (la première moitié du montant total de la bourse).*

Bourse de plus de 1 000 \$

Le versement de la bourse se fait en 2 versements, en 3 étapes

Étape 1

L'étudiant doit:

- compléter le FORMULAIRE D'ACTIVATION DE VERSEMENT en ligne et le soumettre.
- inscrire ces coordonnées bancaires selon la procédure transmise afin que le versement puisse être fait par dépôt direct.

Étape 2

1^{er} versement

Après la date limite de modification d'inscription avec facturation:

- **l'étudiant recevra son 1er versement par dépôt direct dans son compte bancaire ou le VDR** invite par courriel l'étudiant à se présenter au local R-1650 pour y récupérer son chèque (la première moitié du montant total de la bourse).*

Étape 3

2^e versement

Après la date limite de modification d'inscription avec facturation:

- **le programme** vérifie que l'étudiant rencontre toujours les conditions d'admissibilité à la bourse (**voir verso**);
- Si le candidat est toujours admissible, **il recevra son 2e versement par dépôt direct dans son compte bancaire ou le VDR** invite par courriel l'étudiant à se présenter au local R-1650 pour y récupérer son chèque (la dernière moitié du montant total de la bourse).*

***Attention** : Les étudiants ont deux jours ouvrables après l'envoi du courriel pour récupérer leur chèque au VDR. Passé ce délai, le VDR envoie à l'étudiant le chèque par la poste à l'adresse inscrite à son dossier étudiant.

Bourses ESG² – ESG³

Les bourses ESG² – ESG³ sont offertes aux étudiants de deuxième et troisième cycle de l'ESG UQAM.

Ce fonds est composé principalement d'un montant versé par le central de l'UQAM et de grands donateurs de la Fondation de l'UQAM, distribué par le Service de soutien académique (SSA). À ce montant, l'ESG a choisi de verser un montant discrétionnaire afin de bonifier l'offre initiale des bourses.

Objectif et description

Le concours des bourses ESG² – ESG³ est destiné aux excellents étudiants de maîtrise avec un profil professionnel ou en recherche. À l'aide d'une bourse un étudiant peut s'assurer d'avoir un revenu minimal lui permettant de se consacrer à ses études à temps complet.

Le programme est divisé en deux volets. Le volet recrutement s'adresse aux excellents étudiants qui débudent le programme. Le volet régulier s'adresse aux étudiants qui sont en plein cheminement de leur programme.

Valeur

Le montant de chacune des bourses du programme ESG² – ESG³ est discrétionnaire à la direction du programme et à son Sous-comité à l'admission et l'évaluation (SCAE).

Programmes admissibles

Seuls les programmes de maîtrise profil avec mémoire ou professionnel sont admissibles comme **programmes de deuxième cycle comportant au moins six (6) crédits d'activités de recherche**, de synthèse ou de stage.

Il est à noter que les MBA, les DESS ainsi que les programmes courts de deuxième cycle ne sont pas admissibles à ce programme.

Conditions d'admissibilité

Le versement de la bourse se fait en deux parties si, et seulement si, toutes les conditions d'admissibilité ci-dessous ainsi que celles imposées par le programme (vérifier auprès de la direction de votre programme) sont toujours respectées, soit :

- Seuls les programmes de maîtrise profil avec mémoire ou professionnel sont admissibles comme **programmes de deuxième cycle comportant au moins six (6) crédits d'activités de recherche**, de synthèse ou de stage.
- Être **admis définitivement** et **inscrit à temps complet** dans un programme de maîtrise (bourse ESG²) ou de doctorat (bourse ESG³) admissible de l'ESG UQAM;
- S'inscrire à ce même programme **à au moins un cours à chacun des trimestres d'automne 2018 et d'hiver 2019**, pour le concours d'automne ou **à chacun des trimestres d'hiver 2019 et d'été 2019**, pour le concours d'hiver et **respecter les délais prescrits de diplomation du programme** (*i-e ne pas être en prolongation*);
- Posséder un excellent dossier académique à l'admission et maintenir une **moyenne minimale cumulative de 3.2/4.3** tout au long de l'année pour rester éligible à la bourse;
- Répondre, le cas échéant, aux conditions d'admissibilité supplémentaires établies spécifiquement par les programmes d'études (ex. : posséder une moyenne académique minimale, s'engager à respecter le cheminement prévu du programme, etc.) ;
- Ne pas être récipiendaire d'une bourse offerte par un organisme subventionnaire externe (CRSH, CRSNG, FRQSC, etc.).